

Non, à la prime et à l'avancement au mérite Oui, au 13^{ème} mois et maintien du statut C'est ce que nous « méritons » vraiment...

Février 2022

Le gouvernement a rendu obligatoire l'entretien individuel annuel, et veut rendre possible la fixation d'objectifs et critères d'évaluation de chacun d'entre nous, (les objectifs n'étaient pas réglementaire jusque-là...)
Pour rendre des hospitaliers corvéables et malléables.

On sait très bien que ce nouveau système d'évaluation n'a que pour objectif de diminuer notre prime de service et diviser les agents :

C'EST LA PRIME AU MERITE

Pour cette raison la CGT du CHU **S'Y OPPOSE**.

Ceci n'est qu'un exemple.

Chacun d'entre nous doit prendre conscience que chaque jour nous perdons des conquies sociaux



Un peu de réglementation : jusqu'à 2021

- La prime de service est versée à tous les agents titulaires et pour les stagiaires nommés au 30 juin au plus tard dont la note administrative est comprise entre 12,5 et 25.
 - Son montant est égal à 7,5 % de la masse salariale.
 - En cas de mutation, la prime est payée proportionnellement à la durée des services accomplis dans chaque établissement.
 - Agents contractuels du CHU : n'ont pas droit au versement de la prime de service

Calcul de votre prime de service 2021 versée en février 2022

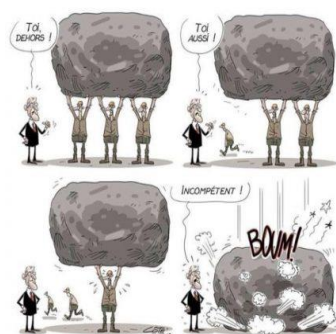
La règle est : **PRIME = Indice Majoré X point prime (et non point d'indice) x Note / 25**
Abattement maladie : PRIME X Nombre jours maladie : 165 j (Brut)

Exemple avec une note à 21 et 10 jours d'absences :

$$\text{Indice Majoré } 400 \times \frac{5.5783}{25} \times \frac{21}{25} = 400 \times \frac{5.5783}{25} \times 0.84 = 1874.31 \text{ €} \times \frac{(165 - 10 \text{ j d'absences})}{165} = 1760.71 \text{ €}$$

Le gouvernement a décidé de ne pas compter le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) de 183 € net dans le calcul de la prime.

La CGT du CHU a demandé et obtenu l'augmentation de 0,50 points sur la note de TOUS les agents du CHU POUR 2021.



C'est la dernière année de la prime de service dans son « ancienne version avec la notation » .

Nul ne sait ce qu'il va advenir des différentes primes attribuées.

IMPACT de l'absentéisme SUR LA PRIME de Service et de Présentéisme



Pour les agents contractuels le nombre de jours pouvant être accordé est fonction de la date d'arrivée, de la durée de présence et de la nature de l'évènement.

ASA EVENEMENTS FAMILIAUX	Durée maximale et Délai d'attribution (en jours ouvrés entiers)	Requalificat ^o possible des congés en ASA ¹	Délais Kilométrique** accordés	Impact prime de service et prime de présentéisme	Pièces justificatives à joindre au formulaire
MARIAGE / PACS DE L'AGENT	5 jours consécutifs (3 j pour les contractuels depuis au moins 1 an) à prendre dans les 15 jours entourant l'évènement	OUI	NON	OUI	Extrait d'acte de mariage ou attestation de PACS
MARIAGE / PACS ENFANT DE L'AGENT	3 jours consécutifs à prendre dans les 15 jours entourant l'évènement	OUI	OUI	OUI	Extrait d'acte de mariage ou attestation de PACS
DECES LIGNE DIRECT : Concerne <u>uniquement</u> conjoint (ou Pacsé), parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, beaux-parents	3 jours consécutifs l'absence doit inclure la date de l'évènement mentionné sur le justificatif	NON	OUI	NON	Acte de décès / Certificat remis par les pompes funèbres
DECES D'UN COLLATERAL : Concerne <u>uniquement</u> frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce	2 jours consécutifs l'absence doit inclure la date de l'évènement mentionné sur le justificatif	NON	OUI	NON	Acte de décès / Certificat remis par les pompes funèbres
NAISSANCE	3 jours consécutifs à prendre dans les 15 jours entourant l'évènement	OUI	NON	OUI	Acte de naissance
CONGE PATERNITE et D'ACCUEIL DE L'ENFANT	1 enfant → 11 jours ou Naissance multiple → 18 jours à prendre dans les 4 mois suivant la naissance	NON	NON	NON	Acte de naissance
ENFANT MALADE et GARDE MOMENTANEE	12 jours fractionnables ou 15 jours consécutifs *** Jour(s) indiqué(s) sur justificatif	NON	NON	OUI	Certificat médical ou bulletin d'hospit ^o / Certificat employeur/Pôle emploi
MALADIE TRES GRAVE Du CONJOINT, CONCUBIN, PERE, MERE ET ENFANTS	3 jours consécutifs Jours indiqués sur le certificat médical	NON	NON	OUI	Certificat d'hospit ^o ou Certificat médical spécifiant de manière administrative la nécessité impérieuse de la présence de l'agent

NON A LA PRIME ET A L'AVANCEMENT AU « MERITE »

OUI AU 13^{ème} MOIS et au maintien du statut

C'est ce que nous « méritons ».

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

CGT

CHU CLERMONT-FERRAND

GM/CMP : 51.864 / 51.865 ; CHU Estaing : 50.400 ; Hôpital L. Michel : 50.803
cg@chuclermontferrand.fr